

## ■ **Benoît Mercier** : *L'enseignement de la citoyenneté en philosophie au collège*

**Benoît Mercier** est professeur de philosophie au cégep Montmorency. Il a participé à l'écriture du livre *La démocratie, ses fondements, son histoire et ses pratiques* pour le Directeur des élections du Québec. Il donne également une série de conférences intitulées « *La démocratie, ça se discute!* »

L'une des recommandations proposées par le rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2000) intitulé *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études*<sup>6</sup> est celle-ci : « Modifier le devis du premier cours de philosophie [« Philosophie et rationalité »] de manière à introduire un contenu thématique susceptible d'intéresser les élèves à cette matière ». Cette recommandation est justifiée ainsi :

### ► RECOMMANDATION

*L'introduction d'une thématique dans le cadre du premier cours, comme il en existe une dans les deuxième [« Conceptions de l'être humain »] et troisième cours [« Éthique et politique »], qui puisse rejoindre les centres d'intérêt des élèves et qui soit davantage adaptée à leur niveau de compréhension et d'abstraction, favoriserait sans doute l'atteinte des objectifs poursuivis : le développement d'une pensée critique, autonome et rigoureuse. À titre d'exemple, le thème de la démocratie, ou celui de la citoyenneté, se prêtent bien à une telle approche. Non seulement il s'agit de thèmes qui peuvent interpeller les élèves et permettre des échanges à partir de leur expérience, mais ils permettent d'élaborer une argumentation en référant aux textes porteurs de la notion de démocratie dans la culture occidentale. La perspective historique pourrait être maintenue puisque ces thèmes puisent à même l'héritage que nous a légué l'Antiquité.*

Il est important de rappeler que cette demande de modification s'inscrit en continuité avec le rapport de l'année 1997-1998 du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Éduquer à la citoyenneté*. Le Conseil proposait alors, entre autres, la création de cours spécifiques sur l'éducation à la citoyenneté et le « recours aux compétences transversales pour former à la citoyenneté ». C'est une même conception de la place de l'éducation à la citoyenneté qui a guidé la présidente du Conseil, madame Céline Saint-Pierre, lors de sa communication au colloque *Éduquer à la citoyenneté : agir pour la démocratie* qui s'est tenu à Québec le 10 novembre 2000, à l'initiative du Directeur général des élections du Québec.

<sup>6</sup> Pour obtenir ce rapport, consulter le site Internet de la Commission d'évaluation à l'adresse suivante : [www.ceec.gouv.qc.ca/](http://www.ceec.gouv.qc.ca/). L'autre recommandation qui est faite par la Commission au ministère de l'Éducation est celle-ci : « Mettre sur pied des activités de perfectionnement didactique à l'intention des enseignants de philosophie. »

Nous voudrions, dans cette communication, aborder trois questions bien spécifiques qui, il nous semble, sauront répondre à ces demandes relatives à l'éducation à la citoyenneté.

- **Quelle est la pertinence de cette demande de modification faite par la Commission d'évaluation ?**
- **Ce type de formation doit-il être intégré à l'intérieur du programme de philosophie ?**
- **Le premier cours de philosophie est-il le meilleur véhicule pour transmettre ce type de formation ?**

Il nous semble clair que les thèmes proposés par la Commission pour le premier cours de philosophie « La démocratie » et « La citoyenneté » relèvent de cette convergence des divers intervenants du monde de l'éducation sur la nécessité pour le système d'éducation québécois d'exercer avec plus de vigueur son rôle en matière d'éducation à la citoyenneté. La réforme de l'enseignement au primaire et au secondaire qui est déjà amorcée ne fait que reprendre les mêmes visées. Voilà pourquoi il nous semble urgent que les professeurs de philosophie fassent entendre leurs voix afin que ces réformes successives ne se fassent pas sans eux.

Plusieurs facteurs ont fait que la demande pour une éducation à la citoyenneté s'est considérablement accrue. Un simple rappel de ces tendances suffit à mettre en scène la nécessité d'une telle éducation au sein de la société québécoise : la sécularisation progressive de la société civile et, par voie de conséquence, la déconfessionnalisation de nos institutions; le morcellement de l'identité culturelle ; l'interdépendance accrue des sociétés nationales.

Ces facteurs, et bien d'autres encore, ont fait que nos élèves vivent maintenant dans une démocratie libérale pluraliste et que l'identité nationale qui est la leur est de plus en plus définie par la mondialisation des marchés et la compétitivité internationale. Du même souffle, il nous semble aussi que l'éducation à la citoyenneté est devenue nécessaire pour contrebalancer l'individualisme et le relativisme débridés qui règnent chez nos élèves. Pour réaliser cet objectif, elle devra favoriser : la connaissance des fondements, de l'histoire et des pratiques démocratiques, l'acquisition d'attitudes civiques telles que la tolérance et la solidarité, l'apprentissage de la délibération par une prise de parole éclairée et critique.

Passons maintenant à la seconde question : ce type de formation doit-il être intégré à l'intérieur du programme de philosophie ? Selon nous, enseigner la philosophie ne consiste pas seulement à former des individus ayant une connaissance des diverses conceptions de la vie heureuse et sachant bien argumenter. De même, l'enseignement de la philosophie n'a pas pour finalité de servir au développement des seuls intérêts personnels. Enseigner la philosophie a aussi pour but de former un citoyen autonome et responsable, c'est-à-dire libre et ordonné au bien commun. Dans cette perspective, les professeurs de philosophie ont une tâche fondamentale qui est celle de permettre aux élèves de développer leur

capacité délibérative, d'accroître leur ouverture au monde et de favoriser une prise de conscience de leurs responsabilités et de leurs rôles comme citoyens.

À cet égard, les buts et les intentions éducatives en formation générale, de même que la séquence des objectifs et des standards en philosophie sont déjà tous habités par le thème de l'éducation à la citoyenneté. Néanmoins, il serait sans doute utile pour les élèves et pour les professeurs d'indiquer plus clairement que l'éducation à la citoyenneté est une des visées d'ensemble de la formation générale en philosophie.

Répondons finalement à la troisième question : le premier cours de philosophie est-il le meilleur véhicule pour transmettre ce type de formation ? Nous pensons que des thèmes comme « La démocratie » ou encore « La citoyenneté » ne sont pas viables et pertinents pour le premier cours. D'emblée, il nous semble qu'il s'agit de thématiques qui relèvent davantage des sciences politiques et de l'histoire. Et, pour une bonne part, ces thèmes recourent les objectifs de formation du troisième cours. De plus, dans la pratique, l'enseignement de la philosophie au collège vit, depuis quelques années déjà, une surcontextualisation socio-historique des auteurs et des textes étudiés, et cela, au détriment d'un travail de réflexion philosophique sur ceux-ci. Compte tenu de leur nature, ces thématiques auraient pour effet d'accentuer cette tendance vers l'encyclopédisme.

Mais il y a quelque chose de beaucoup plus fondamental dans notre refus d'acquiescer à la recommandation de la Commission d'évaluation. Selon nous, ce serait une erreur grossière que d'avoir de l'éducation à la citoyenneté une vision instrumentale en la confinant à quelques heures d'enseignement dans le cadre d'un cours de philosophie.

Il ne faut pas faire de l'éducation à la citoyenneté une simple mesure qui permettrait de compenser les défis que soulèvent les phénomènes dont j'ai parlé plus tôt. La simple connaissance de nos chartes de droits et de la loi électorale ne peut faire des élèves des citoyens éclairés. Au contraire, je crois que l'éducation à la citoyenneté doit devenir une des finalités propres du processus éducatif, de l'élémentaire au collégial. En ce sens, il est nécessaire que, dans tous les cours de philosophie, nous retrouvions des contenus spécifiques à l'éducation à la citoyenneté et que nous recourions à certaines approches pédagogiques permettant ce type de formation. De même, il est souhaitable que cette éducation ne fasse pas l'économie d'une vision critique des fondements, de l'histoire et des pratiques de la démocratie.

Nous voudrions conclure cette communication en posant cette dernière question : dans quel cadre général devrions-nous développer cette culture civique ? Les grandes tendances qui marquent aujourd'hui notre démocratie (la sécularisation de la société civile, le morcellement des identités et l'interdépendance des nations) se déploient en fonction d'une double désintégration du lien social qui affecte tous les régimes démocratiques : d'une part, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'individualisme n'a eu de cesse de s'exprimer par la généralisation d'un sentiment d'indifférence sociale qui est contraire aux

exigences délibératives de la démocratie; d'autre part, la diversification croissante de nos systèmes de valeurs a vu naître de nouveaux « panthéons de valeurs » qui ont eu pour effet de nous mettre face au danger, non plus de la « tyrannie de la majorité », mais de la « tyrannie des opinions et des minorités ».

Nombreux sont ceux qui, devant ces phénomènes, accusent le pluralisme démocratique de tous les maux et espèrent l'avènement d'une société nationale unitaire. Ils s'accordent ainsi avec Jean-Jacques Rousseau qui affirmait que « l'éducation doit donner aux âmes la force nationale, et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts, qu'ils soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité ». Nous ne pensons pas que le républicanisme rousseauiste soit une solution à ces nouveaux défis, d'autant plus qu'il appartient au mythe de l'État culturellement homogène. Fiction dangereuse qui, classiquement, a guidé les pas des citoyens et de leurs dirigeants sur les chemins de l'intolérance et des pires atrocités. Le pluralisme n'est pas une cause de discorde et de sédition. Il ne favorise pas la dissolution du lien social. Au contraire, il suppose le débat public entre les citoyens et la mise en pratique, dans leurs comportements quotidiens, de la tolérance et de la solidarité.

Dans les prochaines années, il sera urgent de concevoir une culture civique dans un contexte de citoyenneté multiculturelle. Tâche énorme et difficile au moment où le sens communautaire se perd de plus en plus chez les plus jeunes citoyens. Mais c'est la seule voie possible pour lutter contre l'homogénéisation des cultures. Aussi faudra-t-il continuer à arbitrer et concilier les droits des minorités et les droits de la majorité, et cela, dans le respect des droits fondamentaux et de l'identité nationale. Nœud gordien, direz-vous ! On aura compris qu'en matière d'éducation civique, je ne suis pas rousseauiste, mais plutôt jeffersonnien lorsqu'il affirme que la vérité « est suffisamment forte pour s'opposer à l'erreur et qu'elle n'a rien à craindre du conflit, aussi longtemps que l'intervention humaine ne lui enlèvera pas ses armes naturelles : la liberté d'argumentation et de discussion, les erreurs cessant d'être dangereuses quand il est permis de les contredire librement ».